

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, Room 219 800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 219 - 800 Burrard Street

800, rue Burrard, pièce 219 Vancouver, BC V6Z 0B9 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

ON Chromatography System Solicitation No N° de l'invitat		Date			
Solicitation No N° de l'invitat K8F10-160263/A	tion	2015-0	7-30		
Client Reference No N° de ré	eférence du client	2013 0	30		
K8F10-160263					
GETS Reference No N° de ré PW-\$VAN-532-7570	éférence de SEAG				
File No N° de dossier VAN-5-38109 (532)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME		
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2015-09-09			Pacific Daylight Saving Time PDT		
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adres Takasaki, Alan H.	ser toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur an 532		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No	N° de FAX		
(604) 775-7605 ()		(604) 7	4) 775-7526		
Destination - of Goods, Servic	,				
Destination - des biens, servic Envirnonment Canada	es et construction:				
Attention: Maek Saffari					
2645 Dollarton Highway					
T .1 T7					
North Vancouver					
North Vancouver BC V7H 1B1					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



Solicitation No. - N° de l'invitation K8F10-160263/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

K8F10-160263

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-5-38109

Buyer ID - Id de l'acheteur

van532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Titre:

Système de chromatographie d'échange d'ions bicanal

pour l'analyse d'anions dans l'eau

Id de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	. – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2		
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2		
1.2	BESOIN - SOUMISSION	2		
1.3	COMPTE RENDU	2		
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2		
PARTIE 2	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2		
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2		
2.2	Présentation des soumissions			
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION			
2.4	LOIS APPLICABLES	3		
PARTIE 3	B – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3		
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3		
PARTIE 4	- PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5		
4.1	Procédures d'évaluation	5		
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION			
PARTIE 5	- ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7		
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	7		
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES			
PARTIE 6	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8		
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8		
6.2	BESOIN	8		
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8		
6.4	DURÉE DU CONTRAT	8		
6.5	RESPONSABLES	9		
6.6	PAIEMENT	10		
6.7	Instructions relatives à la facturation.			
6.8	Attestations			
6.9	LOIS APPLICABLES			
6.10	Ordre de priorité des documents			
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA			
6.12	GARANTIE - ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE TOUS LES FRAIS			
6.13	PÉRIODE DE GARANTIE	11		
	«A»			
	N			
	« B »			
	E PAIEMENT			
	« C »			
	ES TECHNIQUES COTÉS			
	AIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION			
FORMULAIRE B: FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE17				

VAN532 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

No. File No. - N° du dossier VAN-5-38109

PARTIE 1 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1.2 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

« Le paragraphe 3 de l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

3. Liste de noms

- a. Les soumissionnaires qui sont incorporés ou une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaire(s), au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement. »

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

N° de l'invitation - Solicitation No. K8F10-160263/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier K8F10-160263 VAN-5-38109

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN532 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Supprimer: 60 iours Insérer: 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

N° de la modif - Amd. No.

Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard 14 jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (2 copies papier et 1 copies électroniques)

Section II: Soumission financière (1 copy papier)

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN532 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

Section III: Attestations (1 copy papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La soumission technique comprend ce qui suit :

i. Formulaire de présentation des soumissions:

Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise – approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

ii. Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique :

Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire.

Les soumissionnaires :

ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

- doivent indiquer le nom de marque ainsi que le modèle ou le numéro de pièce du produit proposé;
- ii. doivent fournir les spécifications complètes et les documents techniques démontrant que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires indiquées dans l'invitation à soumissionner (formulaire B).

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Dans l'évaluation des soumissions, le Canada peut, sans toutefois être obligé de le faire, demander aux soumissionnaires de démontrer, à leurs propres frais, que le produit qu'ils proposent satisfait à toutes les exigences obligatoires indiquées dans la demande de soumissions.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation technique et financier mentionnés ci-bas..

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN532
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par la mention d'une note. Les soumissionnaires qui présentent des soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence. Les exigences cotées sont décrites dans l'annexe C.

4.1.2 Évaluation financière

Évaluation du prix – soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens Clause du *Guide des*

Financement maximal

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **110 000 \$** (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c) obtenir le nombre minimal de100 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 140 points.

- Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 80 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 20 % sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 80 %.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix,

est de 45 000 \$ (45).

K8F10-160263

Id de l'acheteur - Buyer ID
VAN532
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60 %) et du prix (40 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Prix évalu	ié de la soumission	55,000	50,000	45,000
Calculs	Note pour le mérite technique	115/135 x 60 = 51.11	89/135 x 60 = 39.56	92/135 x 60 = 40.89
	Note pour le prix	45/55 x 40 = 32.73	45/50 x 40 = 36.00	45/45 x 40 = 40.00
Note com	binée	83.84	75.56	80.89
Évaluatio	n globale	1er	3	2

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

N° de l'invitation - Solicitation No. K8F10--160263/A N° de réf. du client - Client Ref. No. K8F10--160263

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

Id de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir d'un système de chromatographie d'échange d'ions (CEI) à deux voies conformément au besoin décrit à l'annexe « A » et à sa soumission technique en date du

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (insérer la date).

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

Id de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Al Takasaki

Spécialiste en approvisionnements

Direction générale des approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Adresse: 800, rue Burrard, pièce 219, Vancouver, C.-B. V6Z 0B9

Téléphone: 604-775-7605 Télécopieur: 604-775-7526

Courriel: Al.Takasaki@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Titre :_____

Organisation :_____

Téléphone : ____ Télécopieur : ___ __

Adresse :_____

Courriel : _____

Le responsable technique pour le contrat est :
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse:
Téléphone : Télécopieur :
Courriel :
Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'Énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur
Nom :

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un* prix de lot ferme précisé dans l'annexe A selon un montant total de ______\$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus *et* les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

6.6.3 Méthode de paiement (Pour chaque zone de projet)
Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

۵١

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

a)	les articles de la convention,
b)	les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité
	moyenne);
c)	Annexe A, Besoin;
d)	Annexe B, Base de paiement;
e)	la soumission de l'entrepreneur en date du (inscrire la date de la soumission) (si la
	soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée l
	» ou «, modifiée le » et inscrire la ou les dates des clarifications ou

6.11 Clauses du Guide des CCUA

modifications).

los artiales de la convention:

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique Clause du *Guide des CCUA* B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.12 Garantie - Entrepreneur responsable de tous les frais

L'article 09 intitulé *Garantie des conditions générales 2010A* est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit:

1. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

6.13 Période de garantie

L'article 09 des conditions générales 2010A est modifié en remplaçant la période de 12 mois par 36 mois.

Toutes les autres dispositions de la garantie demeureront en vigueur.

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN532 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «A»

BESOIN

A.1 Contexte

Le Laboratoire des essais environnementaux du Pacifique et du Yukon (LEEPY) a besoin d'un système de chromatographie d'échange d'ions (CEI) à deux voies pour l'analyse d'anions dans de l'eau.

A.2 Objectif

Fournir, livrer, installer et mettre en service un système de CEI à deux voies, et fournir la formation requise.

A.3 Spécifications obligatoires du système

- A.3.1 Le système de CEI doit être muni de deux pompes intégrées dans un seul système aux fins d'analyse double.
- A.3.2 Le système de CEI doit être muni d'un échantillonneur automatique.
- A.3.3 Le système de CEI doit être fourni avec un système informatique qui fonctionne avec la plateforme Windows 7. Un écran et une imprimante ne sont pas nécessaires.

Le système informatique doit inclure une garantie d'au moins un an sur place.

- A.3.4 Le logiciel d'exploitation du système de CEI doit fonctionner sous Windows 7 et la licence de ce logiciel d'exploitation doit être une licence perpétuelle.
- A.3.5 Le système de CEI, sauf le système informatique s'il y a lieu, doit inclure une garantie d'au moins trois ans sur place, ce qui comprend toutes les pièces, à l'exception des articles qui sont considérés comme des articles consommables, toute la main-d'œuvre et tous les frais de déplacement et de subsistance. La garantie débutera à la date d'acceptation du système par le responsable scientifique.
- A.3.6 L'entrepreneur doit fournir une formation approfondie et pratique sur place concernant le logiciel du système, le matériel, le dépannage et l'entretien.

ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

ANNEXE « B » Base de paiement

Tableau B.1

	Description	Qté		Prix à	Total
e c	Description	Qie	Unité	l'unité	multiplié
Article			Ď		
1.1	Système de chromatographie d'échange d'ions (CEI) à deux voies	1	Chaque	\$	\$
	Marque et modèle	'	Cha	Ψ	Ψ
1.2	Échantillonneur automatique		ø		
	Marque et modèle	1	Chaque	\$	\$
1.3	Système informatique		a)		
	Marque et modèle	1	Chaque	\$	\$
1.4	Prix de l'installation et de la mise en service, tous frais de déplacement et de subsistance compris.	1	Lot	\$	\$
1.5	Formation sur place, tous frais de déplacement et de subsistance compris	1	Lot	\$	\$

Total B.1 \$

3.3

Un système capable

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

Id de l'acheteur - Buyer ID VAN532 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

Critères techniques cotés

Il se peut que certaines spécifications exigent l'inclusion d'équipement facultatif. Bien que les diverses options puissent faire partie ou non du système acheté, leur disponibilité et leurs caractéristiques techniques peuvent influer grandement sur le nombre de points attribués.

À l'intention des soumissionnaires : Veuillez inscrire, à côté de chaque critère, le ou les numéros de page pertinents dans votre proposition où il est question de l'exigence déterminée dans les critères. Fournissez une description écrite de la façon dont chaque exigence est satisfaite. Description pts Référence page # Conforme O – N 1. Fournir des détails sur la configuration et la 10 modularité de l'instrument. 1.1. Une configuration modulaire qui favorise la 5 polyvalence et facilite l'ajout et le retrait de composantes est préférée. 1.2 Un système muni de compartiments à température 10 contrôlée pour les détecteurs, les colonnes, les vannes de commutation et les suppresseurs est préféré. Une configuration empilable pour réduire 5 l'empreinte physique est préférée. Fournir des détails sur le système de détection de 10 l'instrument. 2.1 Un système capable d'assurer la détection à 10 conductivité supprimée (avec régénération chimique et électrochimique) et non supprimée pour les deux anions/anions avec la capacité de conversion aux anions/cations est préféré. 2.2 Un système avec des capacités de détection double pour contrôler simultanément deux processus intégrés et indépendants de détection électrochimique (conductivité/ conductivité ou conductivité/ampérométrie) est préféré. Un détecteur avec branchement direct sur l'unité 5 centrale de traitement (CPU) sans câble est préféré. Fournir des détails sur la génération d'éluant du 10 système. Un système capable de générer électrolytiquement 5 une grande quantité d'éluant sans utiliser de solution saline est préféré. Un système équipé d'un dispositif de piégeage à régénération continue pour le retrait de contaminants sans utiliser de produits chimiques externes est préféré.

fonctionner

5

de

faire

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

À l'intention des soumissionnaires : Veuillez inscrire, à côté de chaque critère, le ou les numéros				
de page pertinents dans votre proposition où il est question de l'exigence déterminée dans les				
critères. Fournissez une description écrite de la façon dont chaque exigence est satisfaite.				
Description	pts	Conforme O – N	Référence page #	
simultanément deux générateurs d'éluant différents est préféré.				
4. Fournir des détails sur l'échantillonneur automatique du système, y compris les pompes, les plateaux et la taille des flacons.	10			
4.1 Un échantillonneur automatique qui permet un minimum de 80 échantillons est préféré.	10			
4.2 Un échantillonneur automatique qui permet d'utiliser des flacons de 10 ml est préféré.	5			
4.3 Un échantillonneur automatique avec des capacités d'autodilution est préféré.	5			
4.4 Un système muni d'un système de lavage des joints de pistons est préféré.	5			
5. Donner des détails sur le service et le soutien.	10			
5.1. Un technicien d'entretien local (dans le Grand Vancouver en Colombie-Britannique) est préféré.	10			

Nombre maximal de points = 140

 \mbox{N}° de la modif - Amd. No. File No. - \mbox{N}° du dossier VAN-5-38109 ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Formulaire A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION				
Dénomination sociale du soumissionnaire				
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom			
	Titre			
	Adresse			
	N° de téléphone			
	N° de télécopieur			
	Courriel			
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)				
[voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]				
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)				
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.				
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire				

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

N° de réf. du client - Client Ref. No. File No. - N° du dossier K8F10-160263 VAN-5-38109

FORMULAIRE B: Formulaire d'attestation de la conformité technique

Description	Conforme		Commentaires /			
	oui	non	Référence page #			
Marque et Modèle	Marque et Modèle					
2.0 Exigences obligatoires relatives à l' système de chroma	tograp	hie d'éc	hange d'ions à deux voies			
A.3.1 Le système de CEI doit être muni de deux pompes						
intégrées dans un seul système aux fins d'analyse double.						
A.3.2 Le système de CEI doit être muni d'un échantillonneur						
automatique.						
A.3.3 Le système de CEI doit être fourni avec un système						
informatique qui fonctionne avec la plateforme Windows 7. Le						
système informatique doit inclure une garantie d'au moins un an sur place.						
Sui piace.						
Un écran et une imprimante ne sont pas nécessaires.						
·						
A.3.4 Le logiciel d'exploitation du système de CEI doit						
fonctionner sous Windows 7 et la licence de ce logiciel						
d'exploitation doit être une licence perpétuelle.						
A.3.5 Le système de CEI, sauf le système informatique s'il y a						
lieu, doit inclure une garantie d'au moins trois ans sur place, ce						
qui comprend toutes les pièces, à l'exception des articles qui sont						
considérés comme des articles consommables, toute la main-						
d'œuvre et tous les frais de déplacement et de subsistance. La garantie débutera à la date d'acceptation du système par le						
responsable scientifique.						
Tooponoable colonianque.						
A.3.6 L'entrepreneur doit fournir une formation approfondie et						
pratique sur place concernant le logiciel du système, le matériel,						
le dépannage et l'entretien.						
1						

N° de l'invitation - Solicitation No. K8F10-160263/A N° de réf. du client - Client Ref. No. K8F10-160263

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier VAN-5-38109

ld de l'acheteur - Buyer ID $VAN532 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No.: K8F10-160263/A

Solicitation Closes at: 2:00 PM PT On September 09, 2015

Pácontian dos coumissions

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, 219 Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation: K8F10-160263/A

La réception des soumissions prend fin le 09 septembre 2015

à: 14:00 PT